


Envoyé en préfecture le 06/03/2026  
Reçu en préfecture le 06/03/2026  
Publié le   
ID : 001-210101739-20260303-2026\_026\_DEL-DE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : CINÉMA MUNICIPAL : ADOPTION D'UNE STRATÉGIE DE PROGRAMMATION  
(8.9)

**L'an deux mille vingt-six, le 02 mars à 18 heures 30**, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 28  
Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **23 février 2026**  
Date d'affichage de la convocation : **23 février 2026**

**Présents** : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, GILLET, VANEL-NORMANDIN, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENINCK, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, ASSENARE, CETTIER, DA SILVA DIAMANTINO, GIET, LUZZI, HUSSON, VUILLIOT, GARNIER-SIMON, CHARRE et Messieurs CADOUX, DANGUY, ROBBEZ, SIGAUD, LEVITRE, VAN VAEREMBERG, PELLETIER, BOCQUET (conseillers).

**Pouvoirs** :

Mme REYGROBELLET donne pouvoir à Mme DA SILVA DIAMANTINO,  
M. MAZET donne pouvoir à M. ROBBEZ,  
M. MOLINAS donne pouvoir à M. le maire,  
M. DUVILLARD donne pouvoir à M. VAN VAEREMBERG,  
M. JUILLARD donne pouvoir à M. BOCQUET.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine,

**VU** le guide ministériel sur la liberté de création,


**VU** la note de synthèse,

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de formaliser une stratégie de programmation pour le cinéma municipal Le Patio, qui servira de document de référence pour la Ville, l'équipe du cinéma et le public,

**CONSIDÉRANT** le document programmatique qui lui a été présenté ainsi que l'avis favorable rendu par les membres de la commission Affaires culturelles et Jeunesse réunis le 10 février 2026,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la stratégie de programmation du cinéma municipal Le Patio, annexée à la présente délibération,
- **DIT** que toute évolution substantielle de cette stratégie devra faire l'objet d'une nouvelle délibération,
- **CHARGE** Monsieur le maire ou un adjoint délégué de sa mise en œuvre et de signer tous documents s'y rapportant.

Envoyé en préfecture le 06/03/2026  
Reçu en préfecture le 06/03/2026  
Publié le   
ID : 001-210101739-20260303-2026\_026\_DEL-DE

Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 3 mars 2026.

La secrétaire de séance,  
**Dominique COURT**



Le maire,  
**Patrice DUNAND**



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 6 mars 2026 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 6 mars 2026.